

Cote du document:	EC 2015/89/W.P.6/Add.1
Point de l'ordre du jour:	7
Date:	28 août 2015
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

République du Rwanda

Projet d'appui au Plan stratégique de  
transformation de l'agriculture

Réponse de la direction à l'évaluation de la  
performance du projet

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Francisco Pichon  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2128  
courriel: f.pichon@ifad.org

Lisandro Martin  
Administrateur principal de portefeuille  
Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Berges  
Responsable du  
Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Comité de l'évaluation – Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 9 octobre 2015

---

Pour: Examen

# République du Rwanda - Projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture

## Réponse de la direction à l'évaluation de la performance du projet

1. La direction du FIDA accueille avec satisfaction l'évaluation de performance de projet (EvPP) relative au Projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture (PAPSTA). Globalement, la direction accepte les principales conclusions et recommandations du rapport de l'EvPP.
2. La direction se félicite de constater que l'EvPP confirme la performance satisfaisante du PAPSTA, qui a atteint son objectif, à savoir, améliorer les revenus et la nutrition de la population rurale dans les zones ciblées. La direction se réjouit de noter que l'impact sur la pauvreté rurale a été jugé satisfaisant du fait de l'amélioration des systèmes de production agricole à petite échelle mis en œuvre par les exploitants pratiquant une agriculture de subsistance. Comme indiqué par les membres de la mission de l'EvPP au Rwanda, les arrangements établis par le Gouvernement rwandais pour la coordination des projets (unité commune d'exécution des programmes), et l'étroite collaboration avec le personnel du FIDA ont permis l'exécution performante du PAPSTA, ce qui a eu des incidences positives: amélioration de la sécurité alimentaire et accroissement des revenus des ménages.
3. La direction tient aussi à attirer l'attention sur les innovations qui ont contribué à la réussite du projet (notamment le système de riziculture intensive, les associations d'irrigants et, s'agissant de l'élevage, le système d'assurance et la chaîne de solidarité), des innovations d'ailleurs adoptées par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales. La direction du FIDA note avec satisfaction que les pratiques novatrices documentées par le PAPSTA sont maintenant transposées à plus grande échelle dans des projets agricoles appuyés par d'autres partenaires du développement, notamment la Banque mondiale.
4. En ce qui concerne la faiblesse des organisations paysannes, la direction convient que cet aspect n'a pas été parfaitement traité par le projet. En effet, le PAPSTA a été exécuté de 2006 à 2013, or, l'institution publique chargée de la promotion, de l'enregistrement et de la réglementation des coopératives dans le pays (Agence rwandaise des coopératives) a été constituée en vertu de la loi 16/2008 du 11 juin 2008. Compte tenu de l'établissement tardif de l'agence, le PAPSTA a peiné à déterminer les moyens les plus efficaces d'appuyer ces organisations paysannes rurales. La direction a le plaisir de faire savoir que tous les projets en cours appuyés par le FIDA au Rwanda mettent désormais en place un partenariat solide avec l'Agence rwandaise des coopératives, afin d'appuyer celles-ci et de leur permettre de devenir des entreprises collectives bien organisées, indépendantes et au fonctionnement transparent.
5. En ce qui concerne les recommandations, la direction souhaite insister sur les points suivants. L'adoption des recommandations liées à la durabilité dépend aussi des approches et des priorités du gouvernement. De même, s'agissant de faciliter l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, la mesure est du ressort des pouvoirs publics, tout comme l'établissement par le gouvernement d'une série de "principes de participation" à l'intention du gouvernement, des partenaires du secteur privé et du groupe cible. Le FIDA fera équipe avec le gouvernement en ce qui concerne ces nouveautés, mais les suites concrètes seront données dans le contexte des priorités du gouvernement/nationales, de l'environnement et des contraintes institutionnels et des aspects évoqués plus haut. Il convient de le souligner, car les réponses à l'EvPP et les engagements pris en conséquence sont soumis par la direction du FIDA et non par les gouvernements respectifs.
6. La direction compte sur la poursuite d'une collaboration fructueuse avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA.